



LE BROCHET OLIVETAIN

Pêcher dans la rivière "Loiret"...

Bulletin d'information 2022

336 allée Sainte Croix

45160 OLIVET

☎ : 06 11 38 28 81

www.lebrochetolivetain.fr

Courriel : lebrochetolivetain@gmail.com

A noter dans vos agendas :

(sous réserve de modifications)

• Assemblée Générale :

Dimanche 20 février 2022, 10h à l'Alliage, salle Yvremont

• Programme Truites :

Vendredi 18 février 2022 : à confirmer

Mesdames, Messieurs les pêcheurs,

Le bureau du Brochet Olivétain vous souhaite tous ses meilleurs vœux pour cette année 2022. 2021 aura encore été une année bien perturbée non pas avec le confinement mais avec un couvre feu qui s'est étalé sur une très longue période. Malgré cette situation sanitaire chaotique le Brochet Olivétain recommence peu à peu à reprendre son rythme de croisière puisque les quatre alevinages de truites qui étaient prévus au printemps ont été réalisés en rattrapant les deux qui n'avaient pas pu être faits en totalité l'année dernière.

Le bureau décide de conserver les fenêtres de capture pour le brochet, le sandre et les perches ainsi que le report de la date d'ouverture du sandre au 3ème samedi de juin.

L'année 2021 qui a encore été marquée par le covid, aura non pas vu comme en 2020 une sécheresse mais plutôt un été très maussade semblable à celui de 2007, le niveau des bassins est resté très satisfaisant et comme nous n'avons pas eu de fortes chaleurs, nous n'avons pas eu à déplorer le développement d'algues cyanophycées, personne ne s'en plaindra.

Conformément à ce qui était prévu dans son programme, la Métropole a entamé les travaux de reconstruction du pont Cotelle, le pont qui avait été construit au sortir de la guerre va faire place à un autre plus élégant et sans piles dans le Loiret. Les travaux ont débuté au mois de mars de cette année et dureront jusqu'au mois de décembre 2022. Les syndics de l'ASRL suivent de près ce chantier.

Le concours pour les jeunes de moins de 16 ans a encore été annulé cette année.

La ville d'Olivet a organisé un faucardement annuel. Si seulement 10 tonnes avaient été retirées en 2020 et 77 tonnes en 2018, il n'y avait pas eu de faucardement en 2019. Cette année ce sont 390 tonnes qui ont été extraites de la rivière sur le bassin de St Samson. Les herbes se sont mises à pousser très rapidement pour envahir la totalité du bassin suite à la montée des eaux qui a eu lieu le 14 juillet.

Le bureau du Brochet Olivétain s'est réuni le 14 septembre afin d'établir les empoissonnements d'automne ainsi que toutes les questions liées au bon déroulement de notre association.

Le conseil d'administration se tiendra le 1^{er} février 2022 au cours duquel devrait être reconduit le bureau actuel, La prochaine assemblée générale se tiendra le 20 février 2022 à l'Alliage (rue Michel Rocques, Olivet), salle Jeanne Champillou à 10h, nous espérons vous y retrouver nombreux. D'ici là nous vous renouvelons tous nos meilleurs vœux et surtout : « prenez bien soin de vous et de vos proches », car nous ne sommes pas encore sortis de cette pandémie qui a déjà beaucoup perturbée nos vies.

Le bureau du Brochet Olivétain

Fenêtre de capture pour le SANDRE

Prélèvement autorisé

Taille (cm) 10 20 30 40 50 55 60 70 80 90 100 110 120 130 140

Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire



Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire



Fenêtre de capture pour le BROCHET

Prélèvement autorisé

Taille (cm) 10 20 30 40 50 60 65 70 80 90 100 110 120 130 140

Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire



Prélèvement interdit
Remise à l'eau obligatoire



L'anguille : Poisson migrateur tout terrain



L'anguille européenne (ou anguille commune) que l'on trouve en eau douce, saumâtre ou salée se déplace en ondulant ses 115 vertèbres osseuses. Elle naît dans la mer des Sargasses dans l'Atlantique Nord, près des USA, à plus de 2000 mètres de profondeur. Ensuite les larves minuscules sont transportées par les courants vers les rives de l'Europe où elles grossissent et deviennent civelles ou pibales (photo 1). Elles remontent les rivières d'eau douce au printemps-été traversant une prairie ou se glissant sur un talus s'il le faut. Là, elle devient extrêmement vorace et dévore n'importe quelle proie. Grâce à sa bouche garnie d'une multitude de dents coupantes, elle avale 25 % de son poids par jour. C'est un poisson à l'activité souvent nocturne. Sa couleur change selon son âge : Si elle est **jaune** (photo 2), elle peut être prélevée. Si elle est pêchée **argentée** (photo 3) il faut la remettre à l'eau car elle est prête à retourner en mer des Sargasses (après 3 à 4 années en eau douce) pour se reproduire. Elle mesure entre 40 et 120 cm. Ses prédateurs sont les carnassiers, les anguilles de grande taille, les loutres, les hérons et les cormorans.

REGLEMENTATION

Nous rappelons à tous que le fait **d'enfreindre le règlement du Brochet Olivetain, non respect du quota de 2 carnassiers ou de 6 truites par jour, garder un poisson hors maille (Brochet entre 65 et 80cm, Sandre entre 55 et 70cm),.....** pourront entraîner une amende forfaitaire de 3 fois le montant de la carte annuelle et l'exclusion du fautif pour une ou plusieurs années de l'Association. Toute carte lui sera alors interdite.

RAPPELS

- Prendre et relâcher ou «NO KILL»
du **BLACK BASS**

Tout pêcheur doit **relâcher immédiatement** le BLACK BASS pris (donc, pas de bourriche), en prenant soin de le faire dans de bonnes conditions.

En aucun cas, le pêcheur **NE DEVRA CONSERVER** le poisson, et ce **QUEL QUE SOIT SON ETAT.**



Nombre de carnassiers (Brochet et Sandre) limité à 2 sujets par jour

- **Prélèvements autorisés :**
Brochet entre 65 et 80 cm
Sandre entre 55 et 70 cm
Perche de plus de 25cm

➤ **Pêche de la Truite : 1 canne maximum les week-ends de déversement des truites et 3 le restant de la semaine**
jusqu'au **30 avril 2022** (entre le Bras de la Reine Blanche et le moulin du Bac) que l'on pêche la truite, la carpe ou le poisson blanc.

- **Pour l'équilibre de l'écosystème du Loiret, ne pas remettre les Silures à l'eau**

Pourquoi l'ouverture du sandre le troisième samedi de Juin

En France, le sandre n'est pas protégé durant sa reproduction.

La période de fermeture du carnassier (de fin janvier à fin avril) vise à protéger le brochet uniquement. Le sandre lui a besoin que la température de l'eau soit plus élevée (entre 14°C et 16°C) pour commencer sa reproduction. C'est à dire un peu plus tard en saison, de mai à juillet. Au début de la fraye, les mâles commencent une transformation temporaire de leur pigmentation, ils deviennent très foncés, d'où leurs noms de charbonniers. Le mâle construit un nid sur des fonds durs et il le garde en attendant qu'une femelle y dépose ses œufs, pour les féconder par la suite. Le mâle va protéger son nid jusqu'à ce que les petits sandres soient autonomes. Il va protéger et nettoyer systématiquement tout ce qui va venir perturber son nid, branches, feuilles ou leurres...

Malheureusement, il n'y a pas de période de fermeture pour le sandre pendant qu'il fraye. Donc en mai, juin, les pêcheurs peu scrupuleux peuvent faire des massacres sur les frayères !!! Évitez de chercher le sandre à l'ouverture du carnassier. Si vous en capturez un accidentellement, remettez-le à l'eau pour qu'il retourne protéger son nid et nous donner d'autres sandres pour les années futures...

EMPOISSONNEMENTS 2021

- **250 kg de Perches**
- **200 kg de Sandres**
- **100 kg de Blacks Bass**
- **100 kg de Gardon**
- **400 kg de Truites**

Pour un montant total de 12156.11€